

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 19 octobre 2017 à 21 Heures.

L'an deux mille dix sept, le jeudi 19 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur Philippe BARATAULT, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE AURENSAN LAGARDE NAVARRE GARCIA CHANUT BARNADAS LETELLIER PAYROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

Etaient absents et excusés : M. DARBAS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – MM. GARROS - DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2017 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de logement ancien collège**
- **Compte rendu réunion commission personnel**
 - **ONF : martelage, vente sur pieds, coupes 2018**
 - **Convention Paintball**
 - **Fusion syndicats de rivières - projet de statuts**
 - **Médiathèque : règlement intérieur, convention bénévoles**
 - **Mise à disposition salle association Relax**
 - **Chemins du Soulan et Moutches**
 - **Achat parcelle communale M. Angerer**
 - **Examen devis**
 - **Compte rendu réunion commission fleurissement**
 - **Questions diverses**

Monsieur Mathieu BARNADAS est nommé secrétaire de séance.

Demande de logement ancien collège

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame MARTINA Violaine et M. BOER Sébastien qui souhaitent louer l'appartement situé à l'ancien collège, libéré par la famille BOISSART, 4 Rue du Duc de Bouillon.

Ce logement pourrait être mis à disposition à compter du 1^{er} novembre pour un loyer mensuel de 498 € 95.

Avis favorable de l'assemblée.

Arrivée de M. Patrick NAVARRE

Compte rendu réunion commission personnel

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel LAGARDE, 1^{er} Adjoint, qui fait le compte rendu de la commission personnel du 23 septembre dernier et de la réunion avec les agents de la collectivité.

Il indique qu'à compter du 30 octobre, une équipe de l'Esat de Beaumarchès, composée de 3 ouvriers et un moniteur, interviendra tous les lundis après midi pour l'entretien de la place, des rues, l'arrachage des mauvaises herbes. Cette prestation hebdomadaire sera facturée 74 € 40 HT.

Il poursuit en indiquant des embauches temporaires auprès de l'ESPA pour pallier l'absence du personnel communal en congé maladie et les problèmes rencontrés avec l'agent du service technique en charge de l'entretien du matériel et des véhicules communaux.

Cet adjoint technique bénéficie d'une prime pour s'acquitter de ces tâches mais une mauvaise gestion de l'entretien et des problèmes récurrents surgissant, M. Lagarde indique que la commission propose la suppression de cette prime. M. Michel AURENSAN sera chargé de recenser le matériel et d'établir des fiches de suivi.

Le conseil municipal décide d'enlever la prime à l'employé à l'exception de Mme Sarniguet qui s'abstient.

Monsieur LAGARDE fait ensuite le point sur le RIFSEEP, composé de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel).

Il rappelle la délibération du conseil municipal de décembre 2016 qui mettait en œuvre ce nouveau régime indemnitaire pour certains personnels uniquement. L'arrêté du 16 juin 2017 publié au journal officiel transpose, à compter de l'année 2017 le Rifseep aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise et il convient de leur appliquer ce régime.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée :

- pour l'IFSE, de pérenniser l'ancienne prime de 530 €
- pour le CIA, d'attribuer un montant de 100 €, dépendant de l'investissement personnel de l'agent suivant les critères fixés sur les fiches de poste et des conclusions de l'entretien professionnel annuel.

Les membres du conseil municipal approuvent ces propositions qui s'appliqueront à l'ensemble du personnel.

ONF : martelage, vente sur pieds, coupes 2018

Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier, ainsi que pour le martelage et la vente sur pied des parcelles 6 et 15 soit 2 coupes d'amélioration.

Les autres coupes, 8a, 10b et 14 sont reportées ou supprimée coupe 13b.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention Paintball

Monsieur le Maire rappelle l'activité Airsoft (ou Paintball) exercée par Monsieur Hugo FORT dans la forêt d'AIGNAN. Il ajoute qu'une convention tripartite d'occupation de terrain en forêt communale doit être établie en concertation avec l'ONF, car la parcelle concernée relève du régime forestier.

Ce contrat pourrait être conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la parcelle forestière n° 2 d'une surface totale de 2.03 ha, moyennant des frais de dossier d'un montant de 400 € HT, à charge du locataire.

Le conseil municipal, ayant reçu un exemplaire du bail, donne son accord.

Fusion syndicats de rivières - projet de statuts

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de la préfecture du Gers qui concerne un arrêté portant sur le projet de périmètre de fusion de trois syndicats de rivières.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de la Douze et du Midour (Aignan) a délibéré le 20 juillet 2017 pour décider de fusionner avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Izaute et du Midour (Toujouse) et le syndicat de la Haute Vallée d'Izaute (Arblade le Haut).

Considérant que ce projet répond aux orientations fixées par la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et aux réflexions sur la mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (Loi GEMAPI) telle qu'elle figure dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 25 Mars 2016, chaque conseil municipal doit délibérer sur ce projet de périmètre et de statuts

L'ensemble du conseil municipal approuve le projet de périmètre ainsi que celui des statuts dont ils ont eu connaissance par mail.

Médiathèque : règlement intérieur, convention bénévoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture au public de la médiathèque municipale « lundi 13 novembre 2017 ». Il ajoute que son accès sera libre, ouvert à tous et gratuit.

Il précise qu'il convient de formaliser un règlement intérieur qui fixe les conditions et les relations entre les usagers et la médiathèque.

De même une convention intervient entre la commune et les bénévoles volontaires de la médiathèque qui offrent leur engagement sans contrepartie de rémunération.

Avis favorable à l'unanimité.

Mise à disposition salle association Relax

Monsieur le Maire présente la demande de M. Antoine MUNDA, président de l'association Relax qui souhaite que soit reconduite la convention de mise à disposition d'un local pour des séances d'initiation à la relaxation et à la sophrologie ainsi que des cours de guitares.

Il pourrait disposer comme l'année précédente de la salle de réunion, située à l'étage de la mairie, les mardis et vendredis, aux horaires proposés et à titre gratuit.

Accord à l'unanimité

Chemins du Soulan et Moutches

✓ Chemin de Moutches

Monsieur le Maire présente un plan du Chemin de Moutches menant à la propriété de la famille Van Den Broeck tout en expliquant qu'il y a environ une quarantaine d'année, la commune s'était portée acquéreur de la parcelle C 1084, en bordure de la RD 20, en échange de la parcelle C 1087, qui constituait le début de l'ancien chemin, afin de modifier l'emprise de cette voie.

Après vérification auprès de l'office notarial aucun transfert de propriété n'a été réalisé. Aussi, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte qui permettra à la commune de devenir propriétaire de cette parcelle, en continuité de tout le chemin existant et de régulariser cet échange avec M. et Mme Van Den Broeck auprès de l'étude de Me Bares/Bounel.

Accord à l'unanimité, à l'exception de M. Barnadas intéressé à l'affaire qui ne prend pas part au vote.

✓ Chemin Impasse du Soulan

Monsieur le Maire rappelle l'accord tacite obtenu lors de la réunion du conseil du 17 août dernier et demande l'autorisation de signer l'acte, auprès de l'étude de Me Bounel, de transfert des parcelles propriétés des familles Plandé et Schaefer, sans contrepartie financière.

Il demande également l'approbation du plan de bornage.

Accord de l'assemblée.

Achat parcelle communale M. Angerer

Monsieur le Maire détaille la demande de M. Angerer Werner, qui souhaite acquérir une parcelle communale qui se trouve en bordure des terres lui appartenant et qui gêne le bon déroulement de son exploitation.

Il s'agit de la parcelle D312, lieu-dit Lascrabiou, d'une contenance de 617 m². Il propose le prix de 0,40 € /m² ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de déplacement du fossé longeant le chemin.

Avis favorable.

Examen devis

Sur proposition de M. Michel CHANUT, Monsieur le Maire présente une demande de la société de chasse d'AIGNAN, à savoir : un devis de la société TUCOM pour la fourniture d'un bac d'équarrissage qui pourrait être mis à disposition de la société de chasse. Cette dernière s'engage à prendre en charge l'enlèvement des carcasses et autres déchets de chasse et la commune se chargeant de l'achat du container, récupérerait la TVA.

Avis favorable.

Compte rendu réunion commission fleurissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu Barnadas qui rend compte de la commission fleurissement du 4 octobre dernier et présente plusieurs devis qui sont approuvés à l'unanimité :

1 – Bricodarti – Aignan – rue du Duc de Bouillon – fourniture de Lagerstroemia et de merisier – 634 € 50 TTC

2 – Lacaze – Eauze – Avenue des Pyrénées – remplacement de 36 arbustes - haie et mare – 690 € 14 TTC

3 – Lacaze – Eauze – Lotissement Guilhemblanc – fourniture et plantation de 7 arbres pour 340 € 22 TTC

Questions diverses

Monsieur le Maire porte à connaissance des élus divers renseignements :

✓ *Lotissement d'habitations*

Signature chez Me Bounel, Notaire à Aignan, pour la vente de 6 terrains.

✓ *Bureau de poste*

Fermeture pour travaux du 20 au 24 novembre 2017.

✓ *Médiathèque*

Ouverture au public le 13 novembre 2017.

✓ *Inauguration Musée Fontan et Médiathèque*

Accord sur le principe d'une inauguration commune. Elle se déroulerait le 15 décembre prochain selon la disponibilité des représentants de la famille Fontan.

✓ *Ecoles*

La communauté de communes Armagnac Adour, va engager une réflexion sur les rythmes scolaire et l'éventuel retour à la semaine de 4 jours – un questionnaire sera remis aux familles pour se positionner.

✓ *PLUI – Plan local d'urbanisme intercommunal*

L'ensemble du conseil recevra copie du projet constitué pour l'appel d'offre « marché public d'études et d'assistance ». Une petite commission pourrait être créée, sous la présidence de M. Chanut, chargée de suivre ce dossier, tenir les élus informés et faire remonter les observations éventuelles sur les documents de l'appel d'offres puis durant l'opération.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur deux points :

- Réduction de la consommation de l'espace pour préserver l'environnement
- Recolonisation des centres-bourgs

✓ *Bourg centre*

La Région Occitanie accompagnerait les études, à hauteur de 50 %, sur les projets de valorisation et développement de bourg centre.

La commune d'Aignan pourrait se positionner. Monsieur le Maire qui s'est adressé à la société Altaïr, doit rencontrer prochainement M. Dembinski pour obtenir des conseils.

✓ *CCAA – Transfert de charges*

Monsieur Patrick Navarre et Monsieur le Maire participeront lundi 23 octobre à une réunion de travail organisée à Termes d'Armagnac sur le transfert de charges. A suivre.

✓ *Logement Poste*

Monsieur Jacques LABADIE fait le point sur les différents travaux en cours ou à venir sur les bâtiments communaux et demande à l'assemblée la possibilité de baisser le loyer du logement de la poste qui reste inoccupé, faute de locataire. Il propose de ramener le coût de la location à 500 € mensuel au lieu de 550 €.

Accord à l'unanimité.

✓ *MSAP*

Monsieur PAYROS a rencontré M. PETIT, président de la CCAA et Mme DUMOULIN, directrice de la Poste au sujet des MSAP. L'objectif de la poste est de booster et développer les services des MSAP.

A suivre

✓ *ETAPS (Educateur territorial des activités physiques et sportives)*

Monsieur Luc BALLARIN, Etaps, a suite à sa demande, reçu son affectation sur Tarbes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le recrutement d'un nouvel agent doit être programmé et pour Aignan les compétences Foot, Tennis et Surveillant de baignade seront nécessaires.

La communauté de communes, employeur principal de l'intéressé s'en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 04.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 24 Octobre 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 24 octobre 2017

Le Maire,
Philippe BARATAULT